



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Le Préfet,
Directeur du Cabinet*

Paris, le **21 JUIN 2021**
Réf. : 21-000517-1

Note

à

Monsieur le président du comité de pilotage de la mission inter-inspections des directions départementales interministérielles

Objet : Lettre de mission inter-inspections des directions départementales interministérielles - état des lieux et évolutions de la médecine de prévention et des réseaux de soutien dans l'administration territoriale de l'Etat.

La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat a conduit à la création des secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D) le 1^{er} janvier dernier. Ces services, à vocation interministérielle, assurent le support des préfetures et des directions départementales interministérielles ; en matière d'action sociale, ils interviennent aussi au bénéfice des agents du périmètre de la police nationale. En application du décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des SGC-D, ces derniers assurent en effet la gestion de fonctions et moyens mutualisés en matière budgétaire, d'achat public, d'affaires immobilières, de systèmes d'information et de communication, de logistique, de ressources humaines, de relation avec la médecine de prévention et de mise en œuvre des politiques d'action sociale.

L'action sociale en tant que telle, tout comme les différents réseaux de soutiens (médecine de prévention, assistants sociaux, inspecteurs en santé et sécurité au travail, conseillers et assistants de prévention), n'ont, quant à eux, pas été mutualisés et restent gérés au niveau ministériel. Ils agissent donc, sauf convention préexistante, en direction de leurs propres agents.

Cependant, une démarche de convergence au sein de l'administration territoriale de l'Etat (ATE), portée par M. Jean-Benoît ALBERTINI, secrétaire général du ministère de l'Intérieur et Mme Nathalie COLIN, directrice générale de l'administration et de la fonction publique, en lien étroit avec l'ensemble des secrétaires généraux des ministères du périmètre ATE, est en cours de mise en œuvre. En matière d'action sociale, il s'agit d'une part d'harmoniser les prestations offertes aux agents du périmètre ATE, et d'autre part de rechercher une meilleure efficacité par des procédures et actions mutualisées, chaque fois que cela s'avère utile.

La création des SGC-D, en période de crise sanitaire aiguë, souligne l'intérêt de mener, là où cela se justifie, des travaux de mutualisation au profit des réseaux de la médecine de prévention et du réseau du service social mais aussi, plus généralement, de la mise en œuvre des politiques d'hygiène et sécurité au travail.

Cette démarche permettrait d'améliorer l'accompagnement des agents sous un angle double : d'une part grâce à l'optimisation de la couverture territoriale qu'une mutualisation apporterait, et d'autre part en permettant de moderniser l'organisation et les pratiques de ces réseaux. A titre d'exemple, pour la médecine de prévention, la télémédecine et la recherche de la pluridisciplinarité seront à prendre en compte, y compris par la recherche de mutualisation interdépartementale. A contrario, concernant les assistants sociaux, la logique de proximité des agents doit être impérativement recherchée.

Il convient de préciser que le périmètre inclut les effectifs de la police nationale ainsi que les civils de la gendarmerie nationale, suivis par les réseaux du ministère de l'intérieur, et dont les SGC-D assurent la gestion de l'action sociale et l'accès aux réseaux de soutien.

Or la diversité de fonctionnement de ces réseaux, comme la diversité des publics couverts (agents administratifs, vétérinaires, policiers, etc.) rendent toute opération d'harmonisation des procédures, voire de mutualisation, complexe et nécessitent un examen approfondi préalable.

Dans ce contexte, et dans la continuité du comité de pilotage de la démarche de convergence dans l'ATE que j'ai présidé le 23 mars dernier avec Nathalie COLIN, et qui en a validé le principe, je sollicite la mise en œuvre d'une mission, au titre du comité de pilotage inter-inspections des directions départementales interministérielles, qui conduira à établir un état des lieux, qualitatif et quantitatif, dans chacun des réseaux du périmètre ATE, soit :

- un état des lieux de la médecine de prévention, ainsi qu'une évaluation des expérimentations conduites, sous pilotage de la DGAFP, depuis 2019 en Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes en matière de centres mutualisés de médecine de prévention ;
- un état des lieux des réseaux des assistants sociaux ;
- un état des lieux de la mise en œuvre des politiques de santé et sécurité au travail incluant une réflexion sur les instances de dialogue social en la matière (CHSCT ministériel, CHSCT des DDI, CHSCT locaux, et CSA après la mise en œuvre de la réforme portée par le ministère chargé de la fonction publique).

A partir de l'état des lieux que vous aurez effectué, et des entretiens que vous aurez pu mener, vous pourrez formuler des propositions d'évolutions structurantes, aussi bien dans l'organisation des réseaux et des instances, que dans l'évolution des pratiques, propositions qui constitueront une base de travail essentielle dans la perspective d'une convergence des approches ministérielles, voire d'une mutualisation éventuelle plus forte au sein du périmètre ATE, destinée à mieux prendre en compte les besoins des agents dans ces domaines et de répondre aux difficultés actuelles rencontrées au sein de chaque réseau.

Complémentairement à ces investigations, vous identifierez les bonnes pratiques susceptibles d'exister en matière de coopération, dans ces domaines, avec les services déconcentrés ministériels hors du champ ATE et disposant de ressources propres, et évaluer leur intérêt.

Les propositions de coopération des réseaux devront intégrer la nécessité de maintenir le service correspondant au sein des services déconcentrés ministériels hors du champ ATE. S'agissant de la médecine de prévention, seront identifiées les spécificités de certains métiers pour tenir compte des risques professionnels particuliers.



Pierre de BOUSQUET

Destinataire :

Monsieur Éric DELZANT, Inspecteur général de l'administration en service extraordinaire

Copie :

Madame Marie-Anne BARBAT-LAYANI, Secrétaire générale des ministères économiques et financiers

Monsieur Etienne CHAMPION, Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales

Madame Émilie PIETTE, Secrétaire générale du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires

Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Madame Sophie DELAPORTE, Secrétaire générale du ministère de l'agriculture

Madame Virginie BEAUMEUNIER, Directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Monsieur Olivier JACOB, Préfet, Directeur de la modernisation et de l'administration territoriale